

Prime énergie – pompe à chaleur
Consultez le Vade-mecum de la maison sous le projet
«Energie» afin d'avoir accès à la prime complète
reprenant tous les travaux

Quels travaux ?

- Pompe à chaleur

Quel montant ?

La prime s'élève à **250 €** pour toute installation favorisant la protection de l'environnement.

Quelles conditions ?

Le particulier bénéficiera de cette prime moyennant production de la facture de l'installation et d'une attestation d'agrément de l'installateur à remettre au **Service comptabilité, rue du Moustier n°8 à 7050 Jurbise.**

Pour toute information complémentaire, prenez contact avec :

- **Le service des Finances, auprès de Florian MAUROY**
+32.65.377.423
florian.mauroy@commune-jurbise.be

Consultez notre Vade-Mecum de la maison et découvrez toutes les primes et aides dont vous pouvez bénéficier.